



## Programme de Formation

# AUTORISATION DE CONDUITE DES ENGINS DE CHANTIERS ®482

## CATÉGORIES A, B1, C1, D, E, F ET G

### DISPOSITIFS DE SUIVI

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Attestation de stage

### DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R482.

### MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

### LIEU ET NATURE DE L'ACTION

CF3D, 1698 Route de Saint Genix,  
38490 AOSTE

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

### ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueurs et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

### TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 1200.00€ TTC

Le Centre de formation 3D est certifié Organisme TESTEUR CACES® par CERTITEST Certification, inscrit sous le N° FR082746-8 dans la base de données de l'INRS

### CERTIFICATEURS ET SIRET :

- Institut National Recherche Sécurité
- 77567145600082
- 31-01-2030

**RS7040 R482® A**

**RS7041 R482® B1**

**RS7044 R482® C1**

**RS7047 R482® D**

**RS7048 R482® E**

**RS7049 R482® F**

**RS7023 R482® G**

### PRÉ-REQUIS

- Posséder les aptitudes médicales requises
- Comprendre le français
- Avoir 18 ans révolus (sauf certaines exceptions réglementées)

### CONTEXTE

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins. Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.482 citée dans le titre de ce dossier. Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 02 décembre 1998.

### PERSONNES CONCERNÉES :

Toutes personnes appelée à manipuler un engin de chantier.

### DURÉE :

- Variable en fonction de l'expérience et des catégories (se reporter au devis ou à la convention de formation)

### OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de l'engin de chantier en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.
- Il devra maîtriser la conduite des engins de chantier d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R482 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R482 de la catégorie visée

### CONTENU DE LA FORMATION

#### FORMATION THÉORIQUE (commune à l'ensemble des catégories de la R.482)

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Connaître la réglementation et les règles techniques relatives à l'utilisation des engins de chantier.
- Connaitre la technologie des engins, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables.
- Identifier les différentes catégories d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Connaitre et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier , sur chantier ou sur voie publique.
- Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins.
- Identifier les risques et mettre en œuvre les moyens permettant de les prévenir.
- Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des engins.

#### FORMATION PRATIQUE (sur la catégorie concernée )

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Conduire en sécurité un engin de chantier représentatif de la recommandation R.482 de la CNAM (en production et hors production).
- Circuler sur différents sols , dans différentes conditions de stabilité.
- Communiquer, comprendre, mettre en œuvre la gestuelle de commandement.
- Réaliser des opérations : d'élingage, de levage, de terrassement, de transfert de matériaux, de compactage, de réglage, de chargement de charges.
- Conduire un engin au moyen d'une télécommande (uniquement en option).
- Effectuer un chargement et déchargement sur un porte-engins.
- Réaliser les opérations de début et fin de poste (vérification, entretien, maintenance).

## **EVALUATIONS ET VALIDATIONS DES ACQUIS**

Evaluation théorique sous la forme d'un QCM concernant les engins de chantier. Evaluation pratique lors d'une mise en situation pratique.

La formation sera sanctionnée par :

- Une attestation individuelle de fin de formation
- L'employeur délivre une autorisation de conduite propre à l'entreprise

## **RÉFÉRENCES JURIDIQUES DES REGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ :**

Le test CACES, défini par la recommandation R. 482 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC). L'OTC est certifié par un organisme certificateur (OC) lui-même conventionné par la Cnam et accrédité par le CoFraC (organisme français notifié). Les modalités de certification répondent aux règles fixées par la R. 482 de la Cnam et le référentiel de certification CACES établi par la Cnam

Indicateurs de performance indiqués sur le site internet, Facebook et au centre.